La réforme des rythmes scolaires à Montrouge : Quelles nouvelles ?

Les représentants de parents d'élèves PEEP et FCPE ont été reçus le 7 mai par la mairie. Ils ont été informés :

1) que l'organisation pour l'année prochaine, pour les temps relevant de la mairie (les lundis, mardis, jeudis et vendredis), serait la suivante :

Maternelle	Elémentaire
07h30 – 08h30 : garderie du matin (inchangé) 11h30 – 13h30 : pause méridienne (inchangé) 15h45 – 16h15 : Goûter (fourni par la mairie) 16h15 – 17h00 : Ateliers 17h00 – 19h00 : Activités occupationnelles	07h30 – 08h30 : garderie du matin (inchangé) 11h30 – 13h30 : pause méridienne (inchangé) 15h45 – 16h00 : Goûter (non fourni) 16h00 – 17h00 : Ateliers ou études dirigées 17h00 – 19h00 : Activités occupationnelles

Les sorties des enfants auront lieu à 11h30, 15h45 et 17h00, puis sortie à horaire libre à partir de 17h00.

2) que seuls les enfants qui fréquenteront le centre de loisir le mercredi après-midi seraient autorisés à manger à la cantine le mercredi (contrairement à ce que nous avait laissé entendre la mairie dans un premier temps);

3) que le calcul du quotient familial et le nombre de tranches de tarifs pour les activités péri et extra-scolaires seraient revus (si la proposition est acceptée en conseil municipal).

Le dernier point constitue à priori une bonne nouvelle allant vers plus de justice dans la facturation appliquée aux familles en fonction de leur niveau de revenu.

Nous n'avons toujours pas d'informations précises sur les points suivants :

- Quelle différence entre les « ateliers » et les « activités occupationnelles » ?
- Quel sera le contenu des ateliers proposés, et dans quels locaux pourront-ils se réaliser ?
- La demande de profiter de la réforme des rythmes scolaires pour que toutes les écoles puissent avoir de vraies activités pendant la pause méridienne n'a pas été entendue.
- Dans quelles conditions (locaux, encadrement, contenu) vont se dérouler les activités occupationnelles de fin de journée ?
- Quelle organisation pour les centres de loisirs du mercredi après-midi ?
- Quelles seront les capacités d'accueil ?

La prochaine réunion entre les représentants de parents d'élèves et la mairie aura lieu le mercredi 21 mai, date à laquelle devrait nous être présenté le contenu des activités.
Nous demandons pour ces activités un vrai contenu de qualité.

Pour nous donner votre avis, notamment sur l'accès à la cantine le mercredi midi et sur la fréquentation des activités péri-scolaires, répondez au questionnaire disponible à l'adresse suivante : http://bit.ly/1ntD5KX